

COMMUNE DE
SAINT-JEAN-BONNEFONDS

PLAN DE ZONAGE

PLU approuvé le 27 janvier 2020

Modification simplifiée n°1 : 03 décembre 2020
Modification simplifiée n°2 : 30 septembre 2021
Modification n°1 : 08 février 2024
Modification simplifiée n°3 : 30 juin 2026



0 200 400 600 800 1 000 m

Echelle : 1:6 000

Logiciel : QGIS 3.40.8-Bratislava
Source : Cadastre Données DGFIP 2026

SAINT ETIENNE METROPOLE
Direction de la Cohésion Territoriale
Service Planification Territoriale

LEGENDE

ZONAGES

- A - Zone agricole
- Aco - Zone agricole matérialisant un corridor écologique
- AU - Zone à urbaniser
- AUc - Zone à urbaniser : ordre discontinu, faible densité
- AUca - Zone à urbaniser : Secteur Beaulieu
- AUF - Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- AUfc - Zone à urbaniser à vocation de commerce
- AUL - Zone à urbaniser à vocation d'équipements et de loisirs
- AlUpam - Zone à urbaniser à vocation commerciale de Monthieu - Pont de l'âne
- N - Zone naturelle protégée
- Nco - Zone naturelle matérialisant un corridor écologique
- NA45 - Zone N comprise dans le bande déclarée d'utilité publique de l'A45
- Nr - Zone dédiée aux grandes infrastructures de transport
- UA - Zone urbaine centrale en ordre continu
- UB - Zone urbaine centrale en ordre discontinu
- UCa - Zone urbaine péri-centrale en ordre continu
- UCb - Zone urbaine péri-centrale en ordre discontinu
- UCb1 - Zone urbaine péri-centrale en ordre discontinu
- UCb2 - Zone urbaine péri-centrale en ordre discontinu
- UCgv - Aire d'accueil des gens du voyage
- UD - Zone urbaine d'habitat discontinu
- UF - Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- UL - Zone urbaine à vocation d'équipements et de loisirs
- UT - Zone urbaine à vocation d'activités (Métrotech)
- Uj - Zone dédiée aux jardins familiaux

PRESCRIPTIONS

- Mare
- Arbre à protéger
- Accès livraisons réglementés. Seules les sorties sont autorisées
- Haies structurantes
- Espace boisé classé à conserver à créer (L.113 - 1)
- Espace non aedificandi
- Emplacement réservé
- Périmètre d'attente de projet global (PAPAG)
- Patrimoine bâti à protéger
- Marge de recul
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides et axes de ruissellements
- Boisements, parcs et jardins à protéger

INFORMATIONS

- Zone d'aménagement concerté
- Classement sonore des voies : Catégorie C1, bande des 300m
- Classement sonore des voies : Catégorie C2, bande des 250m
- Classement sonore des voies : Catégorie C3, bande des 100m
- Classement sonore des voies : Catégorie C4, bande des 30m
- Classement sonore des voies : Catégorie C5, bande des 10m
- Entrée d'agglomération
- Cours d'eau
- Cimetière
- Fuseau A45
- Communes SEM